



**Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine**



Rennes, le 26 juin 2026

Gaëlle ROUGIER, Adjointe à l'Éducation et droits de l'enfant

Nicolas GAUVAIN, Direction de l'Éducation et Enfance

**Objet : Demande de réponses et d'engagements
de la DEE concernant la réorganisation des services
et les conditions de travail des agents**

Madame l'Adjointe à la Maire et Monsieur le Directeur,

Les agents des écoles de la Ville de Rennes connaissent depuis plusieurs années une succession de réorganisations et d'expérimentations qui modifient profondément leurs conditions de travail, leurs missions et l'organisation du service public rendu aux enfants et aux familles. Au regard des nombreuses interrogations exprimées par les personnels et relayées par les représentants du personnel, nous sollicitons des réponses précises de la DEE sur les points suivants.

1. Heures à récupérer après temps partiel thérapeutique

De nombreux agents se voient réclamer des reliquats d'heures importants à l'issue d'un temps partiel thérapeutique ou d'arrêts maladie.

- Nous souhaitons savoir sur quel fondement juridique la DEE se base pour qualifier les heures non travaillées dans le cadre d'un TPTen heures à récupérer ?
- Quel est le nombre d'agents concernés ?
- Quelles sont les modalités envisagées pour résorber ces reliquats ?
- Quelles garanties seront apportées aux agents afin d'éviter une pénalisation supplémentaire après une période de fragilité médicale ?
- Quel sera le calendrier de résolution de cette situation ?

2. Absences non remplacées

Les absences non remplacées génèrent une surcharge de travail importante pour les équipes. Nous demandons :

- Quelles mesures sont envisagées pour assurer un remplacement plus systématique ?
- Quels moyens supplémentaires sont prévus ?
- Comment la DEE entend prévenir les risques psychosociaux liés à cette situation ?

3. Situation des Responsables de Sites Éducatifs (RSE)

Des RSE assument les mêmes responsabilités que leurs collègues RSE de catégorie A de la filière administrative, mais restent classés en catégorie B, voire en catégorie C (5 encore aujourd'hui), ou dans une autre filière moins valorisante financièrement, celle de l'animation.

Nous souhaitons connaître :

- L'état d'avancement des dossiers de reclassement au moins en B
- Votre volonté d'harmonisation et le passage de tous les collègues en filière administrative
- Les mesures prévues pour réduire leur surcharge de travail ?

4. Correspondants animation

Les correspondants animation signalent un manque de temps administratif et des difficultés matérielles.

Nous demandons :

- Quelles décharges administratives sont envisagées ?
- Quelles solutions sont prévues concernant les équipements informatiques insuffisants ou défectueux ?
- Quel calendrier d'amélioration est retenu ?

5. Situation des ASEM

Les ASEM doivent assurer quotidiennement des temps d'échange avec les enseignants, les familles et les différents intervenants. Nous sollicitons des précisions concernant :

- la prise en compte effective de ces temps dans leur temps de travail.
- la situation particulière des agents à 80 % ?

6. Correspondants restauration

Plusieurs vœux et interrogations demeurent :

- La reconnaissance des fonctions d'encadrement et de responsabilité des repas. Passage au grade d'agent de maîtrise.
- L'entretien et le nettoyage du matériel inox d'ici 2029. Qui nettoiera ?
- L'organisation des livraisons. Nous rappelons le problème de palettes laissées dans les communs par la DMA. Nous souhaitons une meilleure coordination DEE/DMA pour les menus et les livraisons.
- Un manque de scanners / imprimantes
- La révision de la fréquence du grand nettoyage des cuisines, qui n'est qu'une fois par an aujourd'hui
- La demande d'ouvre-boîtes électriques, de poubelles sur roulettes, de chariots à niveau constant.

7. Agents d'entretien et de restauration

L'expérimentation de rotation entre écoles maternelles et élémentaires suscite de nombreuses inquiétudes. Nous souhaitons connaître :

- Les objectifs précis de cette expérimentation,
- Les critères qui serviront à son évaluation,
- Les conséquences éventuelles sur les effectifs,
- Les garanties apportées aux agents concernant leurs conditions de travail notamment s'agissant de la charge de travail supplémentaire lors du passage à l'inox. Nous avons noté en commission F3SCT que des renforts AER à l'heure serait envisagé.

8. Expérimentation concernant les concierges

Le projet de transfert de certains gymnases vers la Direction des Sports soulève plusieurs interrogations importantes :

- La ville peut-elle garantir par écrit que les concierges logés actuellement en poste conserveront leur logement de fonction et leurs conditions d'emploi jusqu'à leur départ du poste ou à leur retraite ?
- Quelles garanties existent quant au maintien des postes de concierge ?
- Cette expérimentation pourrait-elle conduire à une généralisation du dispositif ?
- Des rotations territoriales sont-elles envisagées à terme ?
- Quel impact est attendu sur les missions des concierges, des correspondants de restauration et des agents d'entretien et de restauration ?
- Comment sera préservé le rôle de référent de proximité pour les usagers actuellement assuré par les concierges dans les écoles ?
- Que se passe-t-il lorsqu'il y a un problème simultané sur les deux sites ?

Nous demandons également que les représentants du personnel soient associés à chaque étape de l'évaluation de cette expérimentation.

9. Pouvoir d'achat et reconnaissance professionnelle

Les agents constatent un écart croissant entre leurs responsabilités réelles et leur reconnaissance statutaire ou financière. Nous demandons :

- Les perspectives de reclassement des agents concernés ;
- Les évolutions envisagées concernant les régimes indemnitaires ;
- Les mesures destinées à mieux reconnaître les missions exercées.

Au regard de l'urgence des sujets soulevés, nous souhaitons une réponse écrite détaillée de la DEE accompagnée d'un calendrier précis et contraignant des actions correctives à mettre en œuvre. Nous prenons acte de votre accord récent sur la mise à disposition de véhicules pour les centres aérés cet été, mais cela ne saurait suffire à répondre aux dysfonctionnements structurels dénoncés. Les agents restent profondément attachés à la qualité du service public rendu aux enfants et aux familles. Ils attendent aujourd'hui des réponses claires et des engagements concrets permettant d'améliorer durablement leurs conditions de travail.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'Adjointe à la Maire et Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Laurent CAIRON
Secrétaire général CGT



Philippe CHAVROCHE
Secrétaire général UGICT-CGT

